

BELLECK INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 50, rue des Chênes Verts
13630 EYRAGUES
977 783 802 RCS TARASCON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024**

L'an 2024,
Le 8 janvier,
A 17 heures,

Monsieur Romain SALAÛN, demeurant 50 rue des Chênes Verts, 13630 EYRAGUES, né le 7 mai 1986 à POISSY (78), de nationalité française, marié sous le régime de la séparation de biens,

Associé unique de la S.A.R.L. BELLECK INVEST, a pris les décisions suivantes :

- Augmentation du capital social par apport de titres ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'associé unique, ayant constaté l'apport réalisé en date du 10 janvier 2024 par lequel Monsieur Romain SALAÛN a souhaité apporter 2 500 actions lui appartenant au sein de la S.A.S. AUDIT EXPERTISE ET SOLUTIONS, numérotées de 2 501 à 5 000, à la société BELLECK INVEST, Société A Responsabilité Limitée au capital de 100 euros, ayant son siège 50 rue des Chênes Verts, 13630 EYRAGUES, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de TARASCON sous le numéro 977 783 802, représentée par Monsieur Romain SALAÛN en sa qualité de Gérant :

- déclare autoriser l'apport des titres et l'augmentation du capital social.

Décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

Article 6 - Apports - Formation du capital

I. Apports en numéraire

L'associé unique apporte à la société une somme de 100 euros correspondant à 100 parts, d'un montant de 1 euro chacune, souscrites en totalité et entièrement libérées.

Cette somme de 100 euros a été, dès avant ce jour, déposée à un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque Centre d'affaires Crédit Agricole – 526 avenue Prosper Mérimée – 84300 CAVAILLON.

II. Apports en nature

(i) *Apports effectués par Monsieur Romain SALAÛN*

Monsieur Romain SALAÛN fait apport à la S.A.R.L. BELLECK INVEST, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par son Président, 2 500 actions de la S.A.S. AUDIT EXPERTISE ET SOLUTIONS, d'une valeur nominale de 59,96 euros.

(ii) *Décomposition des apports*

2 500 actions de la S.A.S. AUDIT EXPERTISE ET SOLUTIONS, évaluées à la somme de 59,96 euros chacune, représentant un apport évalué à : **149 900 euros**.

L'ensemble des éléments apportés évalués à : **149 900 euros.**

(iii) *Evaluation*

Lesdits biens sont évalués à la somme globale de **149 900 euros**.

La valorisation des Sociétés susvisées dont les titres sont apportés est fondée sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023.

Cette évaluation a fait l'objet des vérifications nécessaires par la société **KLIRONOMIA S.A.S.**, sise 16 rue Irma Moreau – Villa Moreau, 13100 AIX-EN-PROVENCE, représentée par Monsieur André COFFRE, Commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, désigné à l'unanimité par les associés.

III. Récapitulation

Les apports en numéraire s'élèvent à la somme de 100 euros.

Les apports en nature de 2 500 titres de la S.A.S. AUDIT EXPERTISE ET SOLUTIONS s'élèvent à la somme de 149 900 euros.

Total des apports égal au capital social : 150 000 euros.

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 150 000 euros.

Il est divisé en 150 000 parts de 1 euro chacune, intégralement libérées et souscrites en totalité par l'associé unique.

Total du nombre de parts sociales composant le capital social : 150 000 parts, soit cent cinquante mille parts.

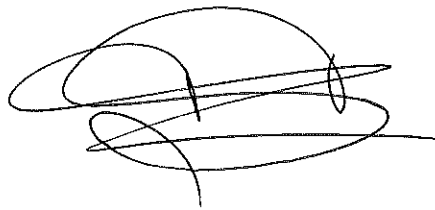
La société communique annuellement au conseil régional de l'Ordre des experts-comptables dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste.

En cas de retrait ou d'entrée d'associés ou de modification dans la composition des organes de gestion, de direction et d'administration, la société est tenue de demander à la Commission régionale d'inscription dont elle relève la modification correspondante de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

L'Associé Unique possède tous pouvoirs pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke across the middle.

Romain SALAÜN
Gérant